

1 AMENDES

Forfait général ou désistement tardif d'une équipe	5 000 €	
Désistement d'un organisateur	760 €	
Forfait d'une équipe sur une journée	760 €	
Utilisation d'un volant non agréé	200 €	
Absence d'arbitre sur une rencontre	500 €	
Arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre	100 €	
Arbitre insuffisamment gradé (à partir de la 2 ^e infraction)	300 €	
Non-respect de l'engagement juge-arbitre "équipe"	500 €	par omission
Défaut ou retard d'envoi de la convocation	50 €	
Retard dans la saisie des résultats sur le site fédéral	200 €	
Retard dans l'envoi des résultats papiers et/ou dossier incomplet et/ou document illisible	200 €	
Retard dans la transmission de la déclaration de présence	200 €	
Retard dans la transmission de la composition d'équipe	200 €	
Défaut d'organisation	160 €	
Salle non conforme au Règlement Technique	160 €	
Modification tardive (moins de 2 semaines) d'un lieu ou d'un horaire de rencontre	160 €	
Non respect des clauses des articles 5.1.1 et 5.1.2 (défaut de JA, d'arbitre, d'entraîneur...)	1 500 €	
Absence de chaises d'arbitre de badminton (par chaise et par rencontre)	80 €	
Absence de tapis (par tapis et par rencontre) ou salle non classée au niveau national	250 €	
Absence de scoreurs	30 €	par terrain
Nom respect des clauses des articles 15.1.2. et 15.1.3. (tenues non conformes)	30 €	par joueur et par rencontre
En Top 12, défaut de Juge de Ligne	30 €	par JDL manquant ou non formé

2 PENALITES SPORTIVES

Forfait général

---> interdiction de remontée d'une ou plusieurs saisons

Désistement tardif

---> interdiction de remontée d'une saison

Joueur non en règle (article 7)

---> Un point de pénalité au classement général

---> Matches où le joueur a été aligné perdus par forfait

---> Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres.

Erreur de hiérarchie

---> Un point de pénalité au classement général

Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, cf. article 16.1.6)

---> Un point de pénalité au classement général

Non-participation d'une équipe sur une journée

---> Rencontres perdues par forfait : 0-8, 0-16, 0-336 (ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément à l'article 1.1.8. du règlement).

Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée

---> forfait général : tous ses résultats sont annulés

Non-respect des clauses des articles 5.1.1 et 5.1.2 concernant les obligations

---> interdiction de montée ; rétrogradation au bout de deux saisons

Non-respect des clauses de l'article 6.1.3 concernant les joueurs issus de la formation française (JIFF)

---> Rencontres où l'infraction a été constatée perdues par forfait : 0-8, 0-16, 0-336 (ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément à l'article 1.1.8. du règlement).